



de l'eau jaune à l'ozone l'usine de filtration est inaugurée

p. 5



C.P. 128
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-2177
courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde	259-2433
Christian Gendron	259-7160
Raynald Laflamme	259-2659

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Stéphanie Ringuet, Pierre Cauffopé, Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Patricia Proulx

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec



Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	20,00\$	200,00\$
1/4 page	30,00\$	300,00\$
1/2 page	50,00\$	500,00\$
1 page	90,00\$	900,00\$
Bandeau 1 ^{re}	95,00\$	950,00\$
1/2 bandeau 1^{re}	55,00\$	550,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266





SOMMAIRE

Rapport d'étonnement: Foire au Village.....	4
Un parc-école refait à neuf.....	5-6
Les comportements de vos enfants vous questionnent ?.....	7
La recette des Fermières.....	8
CAMPAGNE DE LA CAPITATION 2006.....	9-10
Mérite historique régional.....	11
Les Fermières recrutent.....	13
La Foire au village.....	14-17
Les Orteils du sud, club de marche en montagne.....	17
Les inégalités entre nous augmentent!.....	17
L'Ancre vous informe sur.....	18
La réunion d'octobre des Fermières.....	19
Chronique les tiques et les puces.....	20
Contes et plaintes du Littoral.....	21
Le choix de l'animal à récolter.....	22
Les guitares Boucher.....	23, 25
Une autre saison de baseball qui se termine.....	24, 29
Vente de sacs écologiques.....	25
Le coin des loisirs.....	26-27
Les Débrouillards.....	28
Pensée positive.....	29
Cassy, la bd.....	29
Au fil des jours.....	30
Les Petites annonces.....	31
L'Écho municipal.....	8 pages

Conseil municipal Démission au siège n° 5

par Raynald Laflamme

.....
Gaston Garant, conseiller au siège no 5, quitte la politique municipale.

Il a signifié sa démission par lettre datée du 7 septembre. Le Conseil municipal en a pris acte à sa séance régulière du 2 octobre dernier.

Cesont des raisons personnelles qui l'ont amené à prendre cette décision alors qu'il lui restait encore trois années à son mandat.

Il y aura donc élection partielle le dimanche 3 décembre 2006. Cet appel à l'urne sera précédé par un vote par anticipation le dimanche précédent, soit le 26 novembre. ☉

Dan Bigras à Montmagny



.....
Le dimanche 5 novembre, à compter de 9 h 30, le célèbre Dan Bigras sera au Centre sportif le Bûcheron de Montmagny à l'occasion d'un déjeuner-conférence qui clôturera la 3e édition des Journées Fol'Art Amériques.

Pour une rare fois, celui que l'on connaît avant tout comme auteur, compositeur, interprète et cinéaste, viendra parler de la place qu'a occupé l'art dans sa vie personnelle et professionnelle. Il partagera également la vision qu'il a de la thérapie par l'art.

Réservez votre billet, au coût de 20 \$, en composant le (418) 248-4948. ☉

Source: Émilie Laurendeau
Pour Fol'Art Amériques

La Coop

Rivière-du-Sud

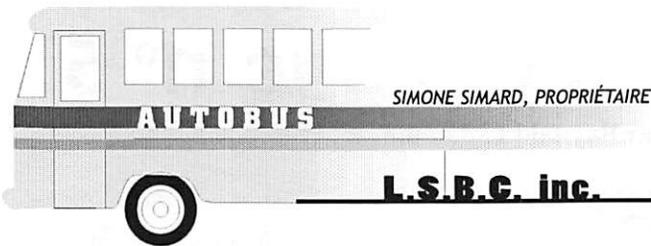
L'HIVER EST À NOS PORTES !!!!

Vous avez besoin d'articles pour passer à travers l'hiver !!!
Venez nous voir à l'une de nos 3 succursales.

Saint-François	❄️	259-7715
Berthier	❄️	259-7718
La Durantaye	❄️	884-2802

TÉL.: 418 • 259 • 7140
TÉLÉC.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
GOR 3A0

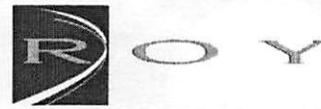


**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC GoR 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



**Produits Métalliques Roy
inc.**

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC GOR 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

INAUGURATION DE L'USINE DE FILTRATION

par Raynald Laflamme

«On a pris de l'eau jaune et on arrive avec de l'ozone.»

Ce jeu de mots exprimé par Pierre Jean révèle la satisfaction avec laquelle le maire inaugurerait l'usine de filtration d'eau potable desservant les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Construit au coût de 9 061 000\$ et financé à 50% par le Gouvernement provincial via le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, l'usine de filtration ouvrait ses portes le 8 octobre dernier à la population des deux municipalités desservies.

Le député provincial Norbert Morin était particulièrement fier de voir le projet se réaliser grâce à l'apport de son gouvernement et à la bonne entente entre Saint-Pierre et Saint-François: «C'est beau la construire, mais il faut aussi l'entretenir. Là ça coûte moins cher. La facture est partagée par plus de citoyens.»

La patience des gens de Saint-François desservis par le réseau d'aqueduc aura finalement connue un dénouement heureux. Ils étaient aux prises depuis plusieurs années avec une eau jaune due à la forte présence de matières organiques dans le réservoir de la rivière Morigeau.

Les usagers ont pu constater de suite l'amélioration de leur eau potable même si tout n'est au point. La présente année servira à rôder les installations. ☺



La porte-ouverte a été l'occasion pour la population de se familiariser avec les techniques de filtration de l'eau potable.



Les gagnants de la Loto-Fondation

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny a procédé au tirage des gagnants des prix de la Loto-Fondation le mercredi 18 octobre à 10h dans le hall d'entrée de l'hôpital.

La campagne a connu un bon succès puisque 7975 billets. La somme ainsi recueillie servira à l'achat d'un stérilisateur pour le département d'ORL.

Félicitations aux 14 gagnants: Rose-Anne Noël de St-François (1500\$), Louis Gilbert de Berthier-sur-Mer (1000\$), Yolande Blais de Saint-François (500\$), Diane Ross de Montmagny (500\$),

Georgette Talbot de Montmagny (100\$), Henriette Paradis de Montmagny (100\$), Thérèse Robin de Cap-St-Ignace (100\$), Yvan Bouffard de Berthier-sur-Mer (100\$), Rosanne Lavoie de Berthier-sur-Mer (100\$), Réjeanne Têtu de Montmagny (100\$), Diane Morin de Berthier-sur-Mer (100\$), Marielle Morin de Saint-Marcel (100\$), Melissa Bélanger de Cap-St-Ignace (100\$), Roland Marceau de Saint-Fabien (100\$).

Sincères remerciements aux vendeurs et aux superviseurs qui ont fait un travail exemplaire et qui ont permis cette réussite. Ce sont plus de 175 personnes qui se sont impliquées dans ce financement populaire. ☺

Source: Nicole Jean, adjointe administrative et coordonnatrice d'événements



BOUCHERIE
Richard Morin



602, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 259-7783

Lundi-Mardi-Mercredi	8h à 17h30
Jeudi-Vendredi	8h à 21h
Samedi	8h à 17h

- service d'abbatage • viande de choix
- produits maison • viandes marinées pour méchoui et BBQ

SPÉCIAUX TOUTES LES SEMAINES



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418 243-2074
FAX: 418 243-2157

Comment fonctionne la vidange de votre fosse septique?

Tel qu'annoncé précédemment, la MRC de Montmagny débutera à compter du printemps 2007, une vidange systématique des fosses septiques situées sur son territoire. Ainsi, sur votre compte de taxes municipales annuel, un nouveau tarif au montant de 75\$ sera imposé par votre municipalité qui le retournera ensuite à la MRC de Montmagny comme quote-part pour l'offre de ce nouveau service. Plus besoin de vous en occuper, on s'en occupe pour vous!

Pourquoi se doter d'une installation septique conforme?

Nous ne vous apprenons rien en vous mentionnant que le rejet d'une fosse septique ou d'un puisard avec un trop-plein est une eau généralement hautement contaminée. Le rôle de l'élément épurateur est donc de purifier, par l'action des micro-organismes, le rejet de la fosse septique. L'eau ainsi clarifiée peut alors rejoindre la nappe d'eau souterraine. La protection de l'environnement, ça nous concerne tous et ça commence par des gestes concrets.

Le calendrier de vidange sera connu à partir de quel moment?

Au cours du mois d'avril 2007, la MRC de Montmagny commencera à distribuer par la poste le calendrier de vidange des fosses septiques des secteurs visés. On prévoit informer les citoyens environ un mois à l'avance par le biais d'un avis postal. Un rappel sera également fait via les journaux régionaux une semaine à l'avance.

Est-ce que vous devez faire quelque chose pour faciliter la vidange?

Oui, on vous suggère les actions suivantes:

- NUMÉRO CIVIQUE : existant et visible;
- AUTOMOBILE : celle-ci doit être retirée de l'entrée;
- PIQUET : Un piquet devra clairement indiquer la localisation de la fosse à vidanger;
- COUVERCLES : Les couvercles devront avoir été déterrés quelques jours avant le passage annoncé de l'entrepreneur responsable de la collecte des boues de fosses septiques;
- BARRIÈRE : Si votre installation n'est pas accessible à cause d'une barrière, vous devrez faire en sorte que celle-ci soit ouverte dans la période annoncée pour la vidange;
- ANIMAUX MÉCHANTS : Les animaux méchants doivent être tenus à l'écart.

Qu'arrive-t-il si un propriétaire refuse de faire vidanger son installation?

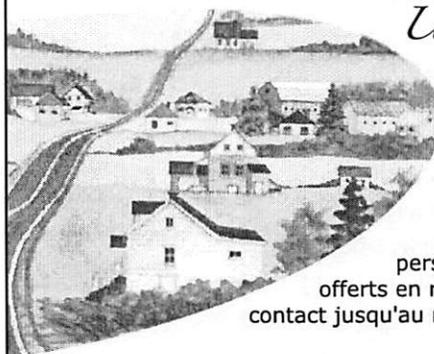
Il est obligatoire de faire vidanger votre installation septique. Un avis d'infraction sera émis à tout propriétaire ayant négligé de préparer convenablement l'installation pour la vidange au moment du passage du camion de l'entrepreneur. Si le camion doit y retourner, des frais supplémentaires s'appliqueront automatiquement.

Où s'adresser pour obtenir des informations sur la réalisation d'une installation septique conforme?

On vous suggère de contacter votre municipalité qui vous référera à l'inspecteur en bâtiment responsable de l'application de la réglementation. ☉

Source: Julie Roy, responsable des dossiers légaux et coordonnatrice des projets municipaux MRC de Montmagny

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
TÉL.: 418-248-1422 FAX.: 418-248-7074

@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires.

Remboursement de taxes pour les producteurs agricoles

Les producteurs agricoles ont jusqu'au 30 novembre pour envoyer leur demande de remboursement de taxes

Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, tient à rappeler aux producteurs agricoles qu'ils ont jusqu'au 30 novembre 2006 pour faire parvenir leur demande pour le programme de remboursement de taxes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

«En envoyant leur formulaire avant l'échéancier prévu, les producteurs auront droit à leur remboursement de 2006 et s'inscriront au crédit de 2007. Il s'agit d'une condition incontournable pour assurer le succès des changements à la fiscalité agricole qu'ils ont réclamés», a déclaré le député.

Des modifications ont été apportées pour simplifier la vie des producteurs agricoles. Dès 2007, le programme de

remboursement de taxes sera remplacé par un crédit sur le compte de taxes municipales. De plus, les producteurs n'auront plus de formulaire à remplir pour faire leur demande et seront inscrits automatiquement au programme pour 3 ans lors du renouvellement de leur enregistrement au MAPAQ.

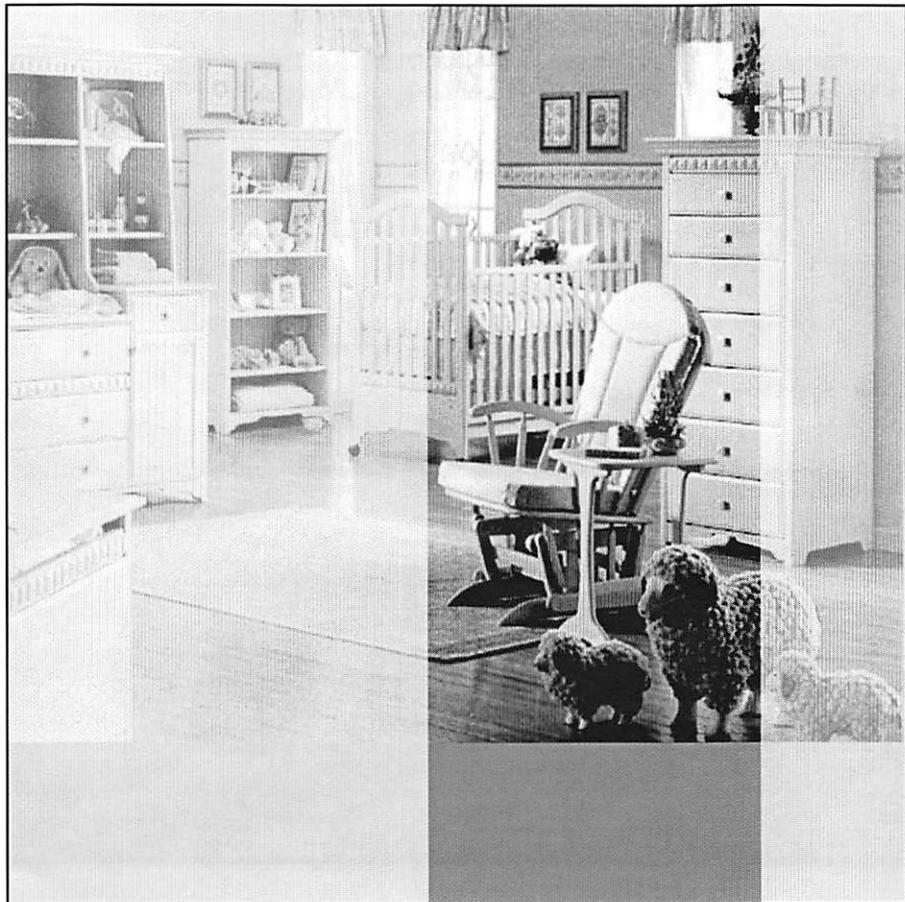
Le programme de remboursement de taxes foncières agricoles a pour but de compenser les producteurs pour une partie des taxes municipales et scolaires qu'ils doivent payer à l'égard de leurs bâtiments et de leurs terres agricoles. Pour l'année fiscale 2006, le programme est doté d'une enveloppe de 104 millions de dollars et s'adresse à près de 25 000 entreprises.

Pour de plus amples informations, les producteurs agricoles peuvent composer le 1 866 822-2140 ou consulter le site Web du MAPAQ (www.mapaq.gouv.qc.ca), section Taxes foncières agricoles. ☎

Source: Bureau de Norbert Morin

Accident de chasse

Il existe un régime d'indemnisation en cas d'accident de chasse ou de piégeage qui a pour but d'indemniser les accidents qui résultent directement de la pratique, à des fins récréatives, de la chasse ou du piégeage au Québec. Le titulaire d'un permis de chasse qui subit une blessure (invalidité totale et permanente ou perte complète d'un membre ou perte entière et incurable d'un oeil) résultant directement de la pratique légale de la chasse à des fins récréatives ou ses ayants droits s'il décède, peut, à certaines conditions, recevoir une indemnité forfaitaire variant entre 2500\$ et 5000\$. La demande d'indemnisation doit être faite dans les 90 jours suivant l'accident. Pour en savoir davantage sur les conditions d'application de cette assurance, on doit s'adresser au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au numéro 418 627-8688. Source: Services Québec. ☎



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0
Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725



Le Café du Havre

Merci pour ce bel été
passé en votre compagnie.

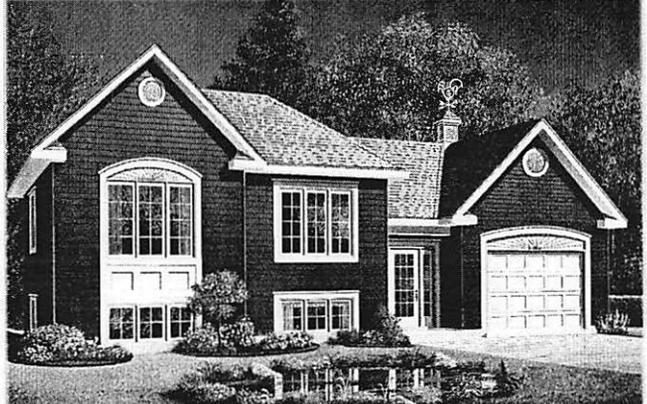
On se revoit l'an prochain
Promis!

*Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)
ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer*



LA PRISE
MAISONS 4 DIMENSION

Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web: www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q.: 2634-7666-98

Êtes-vous prêts pour juin 2007 ?



Vos chèques auront bientôt une toute nouvelle image !

À compter de juin 2007, tous les chèques canadiens devront répondre aux nouvelles spécifications de l'Association canadienne des paiements (ACP). **ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À TOUS CES CHANGEMENTS?** Aux Impressions Credo, nous sommes prêts et nous vous offrons une gamme de services sur mesure pour la conception et l'impression de vos nouveaux chèques et autres formulaires d'affaires.



1010, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome
(Québec) G6Z 2Y8

11, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0



Tél. : 418 839-7207 • Téléc. : 418 839-1665
Sans frais : 1 888 839-7207 • Courriel : imp.credo@qc.aira.com

Informez-vous : cheque.credo@qc.aira.com

Les activités des Fermières

Le dimanche 5 novembre à 10h30 sera célébrée une messe à l'intention des Fermières vivantes et défuntés. Le mercredi 8 novembre à 19h30, réunion des Fermières au local habituel.

Souignons la Sainte-Catherine

Vente de cartes pour le souper des Fêtes au coût de 11\$.

Novembre ramène le Bazar-bouffe

Invitation à toute la population à venir au Bazar-bouffe le dimanche 19 novembre de 9h30 à 15h au Centre des Loisirs de St-François. Bazar-bouffe, artisanat et bricolage sont au rendez-vous. Possibilité de location de table auprès de Mireille Fournier

au 259-7526, Monique Fiset au 259-7645. Nous vous invitons à venir nous encourager et à faire l'achat de cadeaux pour les Fêtes.

Bienvenue à tous.

Souper des Fêtes des Fermières

Le souper des Fêtes aura lieu le mercredi 13 décembre. Il sera suivi de la réunion au local des Fermières. La carte pour le souper sera en vente au coût de 11\$. Communiquez avec Mireille Fournier au plus tard le 7 décembre au 259-7526. Nous ferons un ébauche de cadeaux, objet de cuisine dont le coût sera de 8\$ à 10\$.

Tel-Écoute et les bienfaits de l'écoute active

Écouter activement quelqu'un c'est lui laisser le temps de se dire et lui refléter ses émotions. C'est accompagner la personne pour l'aider à voir plus clair dans sa situation. Écouter, ce n'est pas de chercher à répondre à l'autre, car on sait qu'il a en lui-même les réponses à ses propres questions. C'est refuser de penser à la place de l'autre, de lui donner des conseils et même de vouloir le comprendre.

Les bénévoles écoutants de Tel-Écoute sont disponibles pour vous écouter du lundi au vendredi de 18h à 4h du matin et les samedis et dimanches de midi à 4h du matin.

TEL-ÉCOUTE DU LITTORAL

Anonyme, confidentiel et gratuit

248-4445



EMBALLAGES
Emballage de protection



Frédéric Jean
Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com
Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710



LES CONSTRUCTIONS JEAN BOUCHER
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

Licence RBQ
8000-1316-58

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

Garantie MAISONS NEUVES APCHQ



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour apporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704

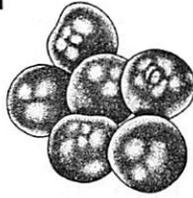


Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

La recette des Fermières

Muffins au son et aux pommes



- 1 tasse All Bran
- 1 1/4 tasse compote aux pommes sans sucre
- 2 c. à table margarine
- 1/4 tasse sucre
- 1 œuf
- 1 tasse farine
- 1 c. à table poudre à pâte
- 1/4 c. à thé sel
- 1 c. à thé canelle
- 1/2 c. à thé muscade

Préparation

Mélanger ensemble le son et la compote aux pommes.

Dans un autre bol, défaire en crème la margarine et le sucre. Ajouter l'œuf battu. Incorporer ce mélange au son.

Tamiser ensemble les ingrédients secs. Ajouter au premier mélange.

Faire cuire au four à 400° pendant environ 15 minutes. Donne 8 à 10 muffins. ☉

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE



Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES

Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE

Bernard Giasson
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGE

PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Un choix de confiance!

AFL
Groupe Financier
RÉSULTATS ASSURÉS

248-3358
234, boul. Taché Est, Montmagny

FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. Saint-Vallier
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
Tél.: (418) 884-3124

AUTOPRO.

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
Tant que vous êtes propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation GRATUITE

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e rue, Montmagny
Tél.: (418) 248-5622 - Rés.: (418) 248-6072
Fax: (418) 248-7071

PLUS DE 43 ANS D'EXPÉRIENCE

ASSEMBLÉE D'INVESTITURE DANS Montmagny-L'Islet

André Boisclair félicite Réjean Boulet

Le député de Pointe-aux-Trembles, chef de l'opposition officielle et chef du Parti Québécois, André Boisclair, a tenu à féliciter Réjean Boulet qui sera candidat aux prochaines élections dans la circonscription de Montmagny-L'Islet. Ce dernier a été élu officiellement devant plus de 125 personnes, réunies dans le cadre de l'assemblée d'investiture.

«Je félicite Réjean Boulet pour son élection à l'occasion de l'assemblée d'investiture du Parti Québécois de Montmagny-L'Islet et je lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de candidates et de candidats du Parti Québécois. Son énergie, son dynamisme, mais aussi son expérience nous permettra de rassembler la population autour de notre projet de pays», a déclaré André Boisclair.

Natif de Saint-Paul-de-Montminy, Réjean Boulet est avocat de formation. Aujourd'hui à la retraite, il occupa les fonctions de substitut du procureur général pour le Ministère de la Justice pendant près de 30 ans. Impliqué dans sa communauté, il est aujourd'hui directeur de la fondation de la faune et de la culture. Il fut également directeur du club de natation de Montmagny. « Dès demain, je me mets à l'ouvrage pour la population de Montmagny-L'Islet. Ensemble, nous allons nous débarrasser du gouvernement de Jean Charest et faire élire une équipe souverainiste », a ajouté le candidat du Parti Québécois.

La tenue d'une assemblée d'investiture dans Montmagny-L'Islet confirme le passage en mode électoral du Parti Québécois qui profitera des prochains mois afin de se doter d'une équipe de 125 candidates et candidats. Déjà 49 assemblées d'investitures ont été annoncées par le conseil exécutif national. L'assemblée dans Montmagny-L'Islet était la 34e à se tenir. ⦿

Source: Parti Québécois



Jean Morin
-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service D'urgence 24 heures

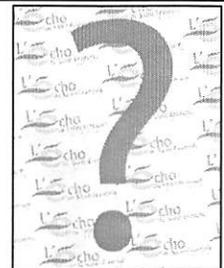
171,4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

**Vous aimez recevoir gratuitement votre journal à tous les mois...
Alors impliquez-vous en devenant membre du journal et
en assistant à l'assemblée générale annuelle.**

Assemblée générale annuelle
Mardi 28 novembre 2006
19 h 30
local du journal, 2^e étage
Maison de la paroisse



Membre individuel: 5\$/an
Membre organisme: 25\$/an

Réservez vite
pour le
temps des Fêtes

Nos Chefs
Linda Caron
&
Jean Pierre Garnier

Brunch du Dimanche
et fondue au chocolat à volonté
**ON VOUS ATTEND À
BERTHIER-SUR-MER**

Imprimer votre coupon rabais sur:
www.laplage.info

195, boul. Blais Est • Berthier-sur-Mer
418-259-7514 1-866-559-7514
www.laplage.info

Déjeuners
Menu du midi
Table d'hôte



Hébergement
Restauration
Réception
Terrasse

La Plage
Restauration • Hébergement • Réception

Ornebec
Décor
une division de

TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS



Afin de compléter votre aménagement paysager

Ornebec est présentement en
période de liquidation finale.

40% et plus sur toute la marchandise.

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

www.joncasfreres.com
n° de licence RBQ: 2552 189929



Spécialiste en:

- ✓ excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Félicitations aux gagnants du concours municipal d'embellissement!

Le dimanche soir 24 septembre dernier, près de 50 personnes ont participé à la soirée de remise des prix du concours municipal d'embellissement. Parmi la vingtaine d'aménagements inscrits, ceux des personnes et des entreprises suivantes ont été primés par la juge Madame Michelle Fiset, des Jardins Hamel.

PRIX

RÉSIDENCES

- 1^{er} Hélène et Jean-Guy April
- 2^e Bernadette et Philippe Lamonde
- 3^e Isabelle et Jean Morin

FERMES, COMMERCES, INDUSTRIES

- 1^{er} Ferme Raymond Simard
- 2^e Ferme Campagna
- 3^e Ferme du Trèfle blanc

De son côté, madame Elisabeth Lapointe s'est mérité le Coup de cœur de la juge pour l'intégration harmonieuse de son aménagement paysager à l'environnement qui l'entoure.

À l'aide de diapositives des aménagements finalistes, Madame Fiset a expliqué comment choisir et disposer les végétaux pour un résultat attrayant tout au long de la saison.

Le comité a remis à Madame Gisèle Guimont une œuvre de l'artiste sudfranciscois Richard Metzger afin de la remercier pour son engagement indéfectible et enthousiaste au sein du comité d'embellissement depuis sa création jusqu'en décembre 2005.

Le nouveau logo du comité a été dévoilé lors de la soirée. Il avait été proposé par Madame Agathe Beaumont qui s'est mérité un prix de 25 \$. Le comité d'embellissement sera fier d'utiliser son logo lors de ses différentes communications. Les membres du comité ont remercié chaleureusement tous les participants au concours pour le logo.

Le comité a profité de la soirée pour rendre compte de ses activités:

Collaboration avec la Société de conservation du patrimoine pour la création et le dévoilement de l'enseigne au parc Olivier-Tremblay et son nouveau panneau d'interprétation, plantation d'arbres aux HLM, collaboration avec le Conseil de fabrique, organisation



La gagnante du concours pour le logo: madame Agathe Beaumont.



d'une causerie sur les jardins d'eau, organisation du concours municipal et de la soirée de remise des prix, distribution des arbres du ministère des Ressources naturelles, entretien des aménagements municipaux, décoration des arbres de Noël de la municipalité, etc.

En fin de soirée, des prix spéciaux pour les personnes inscrites au concours et de nombreux prix de présence ont été tirés. Le comité d'embellissement en profite pour remercier ses généreux commanditaires: Boucherie Richard Morin • Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud • Centre Jardin Hamel • Couvres planchers Ernest Lachance • Dépanneur Ultra • D^r Simon Morin • Emballages L&M • Ferme horticole Lajoie • Garant • Jacques Blais • Morigeau-Lépine • Pharmacien Pierre Martin • Produits métalliques Roy • Société coopérative agricole de la Rivière du Sud • Weed Man.

Avant de se quitter, les participants à la soirée ont pu féliciter les gagnants, apprécier les différentes suggestions de logo, découvrir sur diapositives les différents aménagements inscrits et discuter d'embellissement autour d'un léger goûter. À l'année prochaine! ☺

Source: Daniel Morin
Comité d'embellissement

THÉBERGE

AÉRATION

- AÉRATION
- DÉCHAUMAGE

- TONTE DE PELOUSE
- DIVERS PETITS TRAVAUX



INFORMATION

STÉPHANE: 259 • 2769 MARIO: 248 • 3498



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.



En toute confiance

La Maison Funéraire Laurent Normand

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

L'cho de Saint-François
Novembre 2006
13

Les services de pastorale ont besoin de toi

Le bénévolat t'intéresse? Nous avons besoin de toi. Nous sommes à re-structurer nos services de pastorale. Tu aurais le goût de t'impliquer:

- au sein du comité de liturgie
- pour faire les lectures à la messe
- pour le service à l'autel

Signalement d'un enfant abusé ou maltraité:

ouvrir les yeux et agir

Saviez-vous que toute personne qui sait qu'un enfant est victime d'abus physique ou sexuel doit obligatoirement informer le Directeur de la protection de la jeunesse? Signaler, c'est rapporter ce que l'on sait de la situation que vit l'enfant en danger pour le protéger. Ce signalement se fait par téléphone auprès des intervenants sociaux pour les informer de la situation d'un enfant dont la sécurité physique ou le développement psychologique, affectif, intellectuel ou social serait compromis. Pour un signalement, composez le 1-800-461-9331. Rappelons que cet appel est strictement confidentiel. Source: Services Québec. ☎

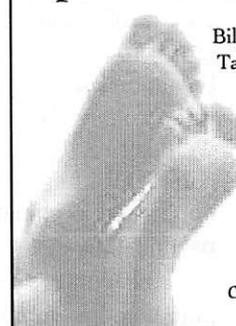
- pour passer les acétates
- pour aider à la décoration lors de cérémonies spéciales
- pour accompagner les jeunes lors de célébrations
- sur demande, pour dépannage.

Annonce-toi! Nous avons besoin de femmes bien sûr. Les hommes sont aussi les bienvenus. Communique alors avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

Nicole Gendron 259-2213
Fabienne Biais 259-7041
Marie-Michaele Perez 259-7027 ☎

Soins spécialisés des pieds

(418) 246-3208
Service à domicile



- Bilan santé du pied
- Taille des ongles
- Enlèvement des cors
- Durillons, ongles incarnés
- Massage du pied
- Conseil client
- Certificat-cadeau

Carolle Ouellet
Technicienne diplômée
Cours reconnu par l'Association des
pédicures du Québec (1992) inc.



Salon Reflet Beauté



Coiffure

Massothérapie

LES MERCREDIS DÉTENTE

OBTENEZ 10\$ DE RABAIS SUR TOUT LES MASSAGES,
LES ENVELOPPEMENTS AINSI QUE
SUR LA PRESSOTHÉRAPIE ET
LE VIBRO-SAUNA

Esthétique

VENEZ DÉCOUVRIR LE NOUVEAU SOIN HYDRASCIENCE
POUR LA JEUNESSE, LA SANTÉ ET LA BEAUTÉ DE LA PEAU ET
BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE EXCLUSIVE:
**CRÈME DE JOUR & NUIT + MASQUE VISAGE
SEULEMENT 59\$**

À L'ACHAT D'UN SHAMPOING SLEEP LOOK (1 LITRE),
OBTENEZ PLIS: **50% DE RABAIS!**
SUR LE REVITALISANT



Bronzage

À L'ACHAT D'UN ACCÉLÉRATEUR DE BONZAGE,
OBTENEZ: **2 SÉANCES GRATUITES**

TOUT SUR UN MÊME TOIT • BRONZAGE • ESTHÉTIQUE •
ÉLECTROLYSE • POSE D'ONGLES • MAQUILLAGE PERMA-
NENT (NOUVEAU) • RÉFLEXOLOGIE (NOUVEAU) • COIFFURE
• MASSOTHÉRAPIE

Prenez rendez-vous avec les professionnelles de la Beauté

au ☎ 133, rue Principale, Saint-Raphaël ☎ **243-3376**

Deux événements importants pour la vie de notre communauté

En mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés

La communauté paroissiale de Saint-François se souviendra le dimanche 5 novembre à la messe de 10h30 des personnes qui, au cours de l'année nous ont quittés pour aller rejoindre le Père, leurs parents et amis disparus

- Bruno Simard (sépulture)... 16 décembre
- Rita Bélanger (sépulture) .. 19 décembre
- Sylvain Lamonde..... 22 janvier
- Donat Lapointe..... 6 février
- Lorraine Lacroix 9 février
- Michel Garant..... 4 mai
- Aline Brisson 18 mai
- Marie-Marthe Morin..... 27 mai
- Thérèse Blais..... 17 juin
- Émilie Roy..... 22 juin
- Daniel Garant 22 juin
- Thérèse Martineau 17 juillet
- Cécile Chamberland 21 juillet

- Bérengère Lecompte 17 août
- Marguerite Simard..... 11 septembre
- Henri Boulet 17 septembre
- Thérèse Bilodeau..... 19 septembre

Des représentants de chaque famille nous rappelleront leur souvenir.

Accueil des nouveaux-nés

La communauté paroissiale de St-François accueillera chaque nouveau-né de façon officielle le dimanche 26 novembre

à la messe de 10h30. Les heureux parents présenteront officiellement leur petit trésor, ces nouveaux membres de notre communauté.

La grande famille paroissiale est conviée à ces deux événements importants pour la vie de notre communauté,

Bienvenue à toutes et à tous, à vos familles éloignées. ☉

Le comité de liturgie

Au CEA de Montmagny-L'Islet-Nord une tradition s'instaure

«Je trouve important d'avoir une rencontre avec la direction et les enseignants... Je désirais rencontrer les professeurs de ma fille et j'en ai l'occasion... Cette rencontre répond à nos questions et à nos attentes.»

Ces commentaires confirment le bien-fondé des rencontres de parents des élèves de 16-18 ans inscrits au Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord (CEA). Cette année, une douzaine de

parents ont répondu à l'invitation du CEA le 18 octobre.

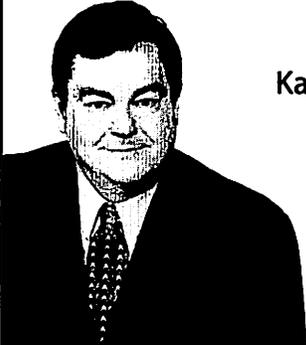
Offertes pour la deuxième année, ces rencontres répondent aux attentes tant des parents que des enseignants et de la direction. L'information donnée rejoint les parents qui n'ont souvent qu'une vague idée

du fonctionnement d'un centre d'éducation des adultes, très différent de celui de l'école secondaire. Les enseignants et la direction, quant à eux, sont heureux de constater l'implication des parents dans l'éducation de leurs adolescents même si ceux-ci ont fait le choix de progresser dans un cheminement d'adultes. Les échanges permettent une meilleure compréhension du jeune et un accompagnement plus approprié.

Une deuxième rencontre est prévue en février. D'ici là, le CEA se fera un plaisir de répondre aux appels des parents qui veulent clarifier tel ou tel aspect de la vie du Centre qui concerne leur jeune.

Rappelons que le CEA accueille les élèves âgés de 16 ans et plus au 30 juin et qu'il y a des entrées régulières tout au long de l'année. C'est peut-être une seconde chance pour les jeunes et les adultes qui ont décroché du secondaire et qui voudraient reprendre leurs études! Informations et inscriptions: 248-0181 ☉

**Source: Jean-Marc Audet
CEA de Montmagny-L'Islet-Nord**



Paul Crête, député
Montmagny/L'Islet
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211



FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877




Montmagny Volkswagen
VENTEMYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES

VENTE - OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
9 HEURES À 21 HEURES



MONTMAGNYVW.COM

160, boul. TACHÉ OUEST, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5
TÉL.: 418 • 248 • 0057 FAX: 418 • 248 • 2959

Un duo indispensable

Le service de sécurité incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et le ministère de la Sécurité publique vous invitent à vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Parce que les pompiers ont votre vie à coeur, ils vous rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable qui sauve des vies.

Comment vérifier votre avertisseur de fumée?

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.

- Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

Des points importants:

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et quelle

doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.

- **I n s t a l l e z** un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée.

- Installez-en dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée, Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.

- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous aux indications sur le boîtier de l'avertisseur. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le. Ne dépassez jamais la durée suggérée.

- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée, mais vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour de plus amples renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie et visitez le site www.msptgouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique Prévention. ☉

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



FONDATION
MISE SUR TOI
une initiative de Loto-Québec



Pensez-vous
qu'il existe des trucs
pour gagner ?

Faites le point sur vos habitudes de jeu.
Découvrez votre portrait de joueur en vous
procurant le dépliant 8/8 sur le site 8sur8.com.

Si le jeu n'est plus un divertissement...

1 866 SOS-JEUX
1 866 767-5389

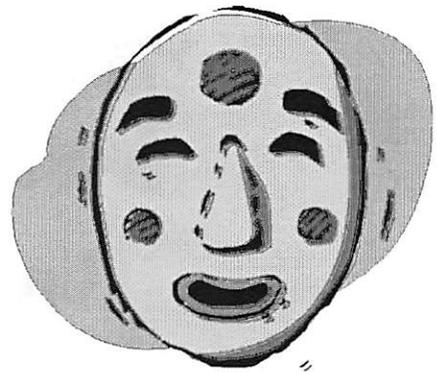
JEU : AIDE ET RÉFÉRENCE

SOREE COSTUMEE A SAINT FRANÇOIS

4 novembre 2006

Un Party d'Halloween se déroulera le 4 novembre prochain à compter de 20h au Centre des Loisirs de Saint-François. Les billets sont toujours disponibles au coût de 4\$ en pré-vente et 6\$ à la porte le soir même.

Un montant de 100\$ sera décerné à la personne présentant le plus beau costume.



LE GROUPE **RELEASED**
VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE!!!



Ligue de Hockey sur glace inter-municipale

Tel que par les années passées, les jeunes de 8 à 14 ans de Saint-François auront la chance de jouer au hockey sur glace contre les villages de Berthier-sur mer, St-Vallier et Cap-St-Ignace. Cette ligue inter-municipale est strictement réservée aux jeunes qui n'évoluent pas déjà dans un circuit ou une ligue. Ainsi, vous pouvez vous inscrire dans l'une des trois catégories d'âges suivantes :

1. 8-9 ans
2. 10 à 12 ans
3. 13-14 ans

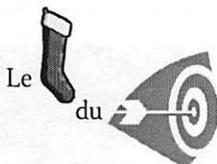
Coût de l'inscription par jeune : 5\$ pour la saison. **Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer en cours de saison pour des parties à l'aréna. **

Pour vous inscrire, veuillez contacter Jérôme Gagné au 259-2371.



Avis aux artistes de Saint-François

Sous l'initiative de Maxime Gourgues, artiste émérite natif de Saint-François, les Loisirs vous invite à faire partie d'une toute nouvelle troupe de théâtre composée de gens d'ici. La mise en œuvre d'une comédie musicale est au programme alors que la présentation est prévue pour le mois de mai. Artistes intéressés; veuillez contacter Jérôme Gagné au 259-2371. Hâtez-vous, certains rôles sont encore disponibles...



Le

du

est maintenant ouvert!!!

Depuis le 16 octobre dernier, le Bas-du-Centre est maintenant ouvert à tous. Différentes activités vous sont proposées sur place dont le billard, le ping-pong, le hockey sur table, etc.

Une ligue de billard pour les 8 à 18 ans débutera le 6 novembre 2006 (2\$ l'inscription). Un tournoi avec bourses clôturera la ligue de billard à la fin décembre.

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 18h30 à 21h

Vendredi et samedi: 18h30 à 22h

Dimanche: Fermé

Bienvenue
dans votre Bas-du-Centre...

Les Loisirs St-François-de-Montmagny Inc. procède actuellement à la mise à jour de sa banque de candidatures pour les emplois temporaires et ponctuels suivants:

- 001-06 Préposé(e) au bar
- 002-06 Préposé(e) au Bas-du-Centre des Loisirs
- 003-06 Préposé(e) à l'entretien de la patinoire
- 004-06 Préposé(e) à la surveillance des locaux

Pour faire application sur l'un ou l'autre de ses emplois, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de Jérôme Gagné en mentionnant le numéro et le titre de l'emploi postulé:

Par la poste : 534, ch. Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 3A0

Par fax : 418-259-2056

**Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue. **

Concours de dessin

Dans le but de rajeunir notre Bas-du-Centre, Les Loisirs lance un concours de dessin. Le nouveau mur du Bas-du-Centre, d'une dimension d'environ 30 pieds par 12 pieds, sera divisé en trois sections pour permettre la réalisation de trois dessins distincts.

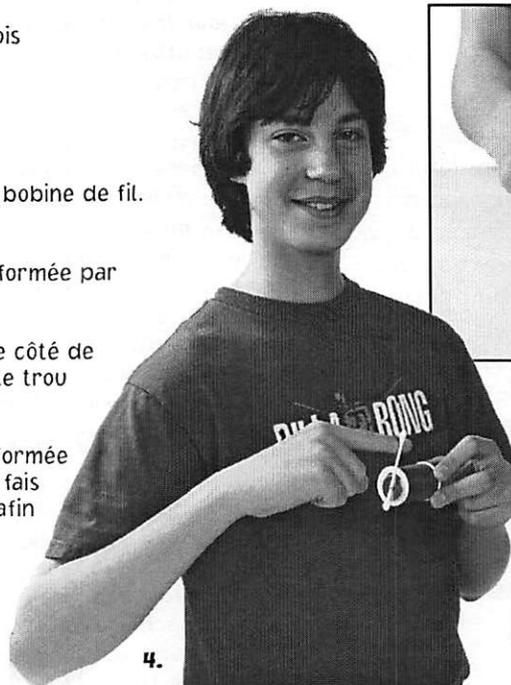
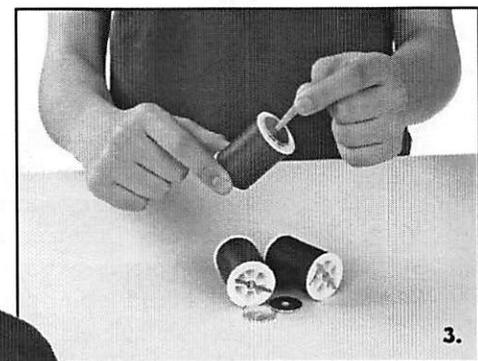
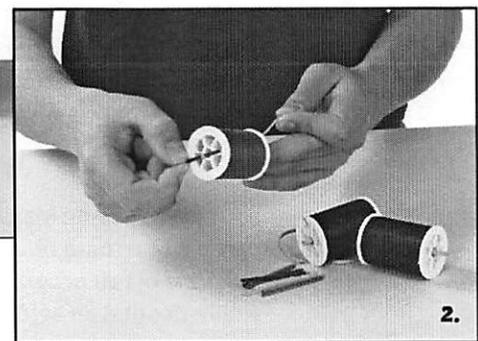
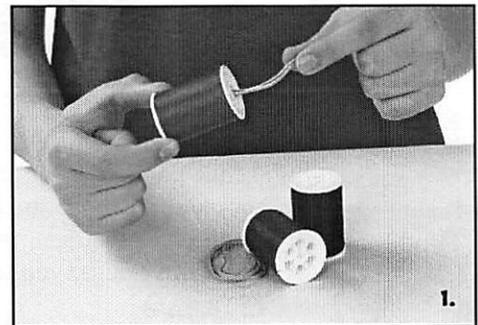
Pour vous inscrire, vous devez faire parvenir une esquisse de l'œuvre envisagée au bureau municipal de St-François avant le 16 décembre 2006. Les Loisirs St-François fera office de jury pour la sélection des trois œuvres retenues. Participez en grand nombre!



Le coin des
LOISIRS

LES DÉBROUILLARDS

Un bolide du tonnerre



Propulse une bobine de fil grâce à un élastique!

Il te faut :

- Une bobine de fil d'un diamètre de 4 cm
- Un élastique
- Deux cure-dents ou baguettes de bois
- Un coton-tige
- Une rondelle de métal

Manipulations

1. Insère l'élastique dans le trou de la bobine de fil. Fais-le ressortir à l'autre extrémité.
2. Insère un cure-dent dans la boucle formée par l'élastique.
3. Place la rondelle de métal de l'autre côté de la bobine et passe l'élastique dans le trou de la rondelle.
4. Insère le coton-tige dans la boucle formée par l'élastique. En tenant la bobine, fais tourner le coton-tige plusieurs fois afin d'enrouler l'élastique sur lui-même (Attention: Si tu tournes trop, tu vas briser ton élastique).
5. En tenant ton montage par les extrémités, dépose-le sur une surface plane et laisse-le aller.

C'est quoi le truc?

Lorsque tu fais tourner l'élastique, il emmagasine de l'énergie, qu'on appelle **énergie potentielle**. Quand tu lâches ton bolide, cette énergie est transférée à la bobine et la met en mouvement : c'est l'**énergie cinétique**. À toi de mettre du potentiel dans ton bolide de course!



Survivre en forêt

J'aime la vie

La crainte serait-elle le propre de l'humain? Qui d'entre nous peut se vanter d'apprécier chaque instant qui passe, en bénissant son amour sans borne et en mordant dans la vie? Bien peu. Au contraire nous nous inquiétons de l'avenir; nous craignons de manquer de quelque chose, encouragés en cela par une société qui joue sur nos peurs: nous avons besoin de vitamines pour être en forme, nous devons surveiller notre alimentation, faire de l'exercice pour fortifier notre coeur, et ainsi de suite. Notre existence est une suite d'obligations découlant de notre peur. Pourtant, nous ne sommes pas nés pour nous inquiéter, mais bien pour aimer et être heureux. Changeons dès aujourd'hui d'attitude, car nous en avons le pouvoir. ☉

Jean Gendron



Il est plus facile qu'on ne le pense de se perdre en forêt, et c'est particulièrement vrai pour les enfants. Si cela vous arrive, vous devrez penser à survivre et à faciliter la tâche à ceux qui partent à votre recherche. Si vous vous préparez à cette éventualité vous augmenterez considérablement vos chances de survie. D'ailleurs, comme adulte, vous êtes le premier responsable de votre propre sécurité. Et si vous avez des enfants, c'est une de vos responsabilités que de profiter de chaque excursion en forêt pour initier vos enfants à la survie. Qui sait, un jour, cela pourrait faire toute la différence... Pour bien préparer votre prochaine sortie en forêt, rendez-vous d'abord dans le site du ministère de la Sécurité publique à l'adresse www.msp.gouv.qc.ca et cliquez sur l'onglet «Sécurité civile». Ensuite, consultez le thème «La Sécurité civile vous informe» dans la section «Publications». Source : Services Québec. ☉

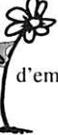
CASSY PAR DENAULT Novembre 2006 - No. 39



• Bonne mois de novembre! •

2006 novembre

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1 La Toussaint	2	3	4 Halloween Activités et Party Centre des loisirs
	Ralentir ça sauve des vies!					
5 Messe du Souvenir et des Fermières	6 Réunion du conseil	7	8 Réunion des Fermières 19h30	9	10 Tombée du journal Bac bleu 	11 Jour du Souvenir
12 	13 Tombée du journal	14 19h30 Réunion du comité d'embellissement 	15	16	17 	18
19 Bazar-Bouffe 9h30-15h00 Centre des loisirs	20	21	22	23	24 Bac bleu 	25 SAINTE- CATHERINE
26 Messe Accueil des Nouveaux-nés	27 	28	29	30	PARTY D'HALLOWEEN LE 4 NOVEMBRE	



Fleuriste
Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- ☒ Fleuriste
- ☒ Boutique de décoration
- ☒ Serres et culture-jardin

248-0117 / 1 800 463-0117

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 2 octobre 2006, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénaud Roy, Auguste Boulet et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général, est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2006

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 septembre 2006 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 septembre 2006 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2006

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Claude Morin, remb. frais déplacement 302 km.....	111,74
Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 218 km.....	80,66
Financière Banque Nationale, intérêts Règ. 117.....	4 608,45
Comptoir d'Entraide St-François, 1 sac linge (Garage).....	6,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 572 km.....	200,20
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 238 Km.....	83,30
Au porteur, prix présence Comité embellissement.....	25,00
Hélène April, 1 ^{er} prix concours embellissement résidentiel.....	100,00
Philippe Lamonde, 2 ^e prix concours embellissement résidentiel.....	75,00
Isabelle Bonneau, 3 ^e prix concours embellissement résidentiel.....	50,00
Raymond Simard, 1 ^{er} prix concours embellissement ferme.....	100,00
Ferme Campagna, 2 ^e prix concours embellissement ferme.....	75,00
Ferme Trèfle Blanc, 3 ^e prix concours embellissement ferme.....	50,00
Michelle Fiset, service juge concours embellissement.....	125,00
Agathe Beaumont, gagnante concours du logo.....	25,00
Yvon Montminy, remb. frais congrès premiers répondants.....	136,73
Yvon Rémillard, remb. frais congrès premiers répondants.....	119,90
Lucien Laverdure, pièce filet de tennis (Loisirs).....	102,50
Yves Laflamme, remb. frais APOM.....	45,00
Postes Canada, envoi journal Echo (ext.).....	5,98
Joseph Morin, remb. permis (payé 2 x par erreur).....	50,00
Ministre des Finances, droits annuels barrages.....	300,00
Matériel-Art inc., encadrement (Embellissement).....	63,36
Richard Metzger, achat sérigraphie (Embellissement).....	80,00
Annie Marois, remb. facture (Embellissement).....	27,35
Claude Morin, remb. frais déplacement 218km.....	76,30
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 234km.....	81,90

Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....	26,12
Hydro-Québec:	
Éclairage public août	627,86
Électricité lumières clignotantes école	33,78
Électricité enseigne 4-chemins	38,04
Électricité Caserne incendie	155,33
Électricité Garage municipal	241,39
Électricité Parc Olivier Tremblay	53,15
Électricité Poste assainissement Morigeau.....	191,23
Électricité Maison Paroisse	348,71
Électricité 2, 5 ^e rue Est.....	36,88
Électricité assainissement des eaux	1 623,63
	3 350,00
Telus:	
Bureau, Internet, Garage, S. incendie, Usine eau potable, Poste surpresseur St-Pierre	839,81
Telus Mobilité, service cellulaire.....	29,00
Ministre Revenu Québec, remise septembre	6 687,42
Revenu Canada, remise septembre	3 285,42
CARRA, remise septembre 2006.....	375,25
La Fabrique, loyer octobre 2006.....	166,67
Acklands Grainger, moniteur ass. des eaux	568,61
Air Liquide:	
Facture location bouteilles (Garage).....	17,66
Produit (garage).....	34,81
	52,47
Béton Montmagny :	
2 allonges de puisard	102,56
Allonge puisard + béton usine filtration	316,21
	418,77
BML Construction, pavage Montée des Prairies, 522tm à 78\$	46 458,10
Boulangier, Dolan, Denault, hon. Prof. Servitude de non-accès.....	3 824,00
BPR Groupe-Conseil, hon. Prof. Eau potable.....	79 085,30
Brûleurs Pierre Carrier, mise au point fournaies	
Maison Paroisse.....	100,22
Garage.....	129,33
	229,55
Bureautique Côte Sud:	
1 caisse papier, papeterie	91,65
Contrat photocopieur	114,19
	205,84
Canadian Tire, vérification SAAQ camion urgence.....	74,38
Ciba Speciality Chemicals, magnafloc (usine filtration).....	513,91
Claude Morin, remb. frais déplacement 388km.....	135,80
Construction B.M.L., 9.62 tm asphalte à 55\$	602,91
CSSS de Montmagny-L'Islet, vaccin (pompiers).....	80,00
Distribution A.B.R., dégraisseur	85,46
Entretien D. Paquet, entretien usine filtration août.....	68,37
Équipement Sigma, pièces réparation niveleuse.....	19 579,73
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 229km.....	80,15
FQM, facturation Dicom.....	140,59
Gaétan Bolduc & Ass. inc., pièces ass. eaux	279,02
Garage Minville:	
Pièce camion Mack.....	65,12
Pièces niveleuse.....	114,40
	179,52
Gaston Fiset, réclamation dommages	200,00
Gestech Environnement:	
Exploitation septembre usine filtration.....	4 785,90
Exploitation octobre usine filtration	4 785,90
	9 571,80
Jocelyne Noël, entretien bureau septembre 2006	105,00
Journal l'Écho, publicité septembre.....	900,00
Journal l'Oie Blanche, publicité (Foire au Village)	173,20
Laboratoire de l'Environnement, analyse eau potable et usées	856,33
L'Arrêt Stop, essence camion Service incendie.....	72,40
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.....	70,14
Les Alarmes Clément Pelletier, installation surveillance cellulaire	
Service surveillance bronze	742,27
Les Concassés du Cap, collecte sélective août 2006	2 706,31
Les Éditions Malbec, calendrier municipal 2007	32,45
Mack Ste-Foy, pièces camion Mack	443,71
Macpek, pièce camion Mack	193,47
Martineau Express, envoi colis	54,52
Microplus et Dumoulin, location projecteur (Embellissement).....	173,16

⊗	Ministre des Finances, 2 ^e versement Sûreté du Québec.....	74 969,00
⊗	Pagenet, location téléavertisseurs serv. Incendie	452,10
⊗	Palmar, 2 «booster» machinerie.....	95,60
⊗	Pétrole Montmagny, matériel assainissement.....	61,76
	Pétroles JMB:	
⊗	1685.5 litres à .5860 diesel.....	1513,45
⊗	1923.8 litres à .5799 Maison Paroisse.....	1271,24
	Philiat Blais & Fils,	
⊗	Terrassement usine filtration (24,25 hres à 80\$/hre) + matériel.....	4 592,20
⊗	1 voyage sable (65\$) + terre (12 v à 13\$/v) bris aqueduc	251,83
	Pièces d'Autos Carquest, pièce machinerie.....	330,06
	Pièces d'Autos GGM, pièces	
⊗	Camion Mack	134,85
⊗	Niveleuse.....	58,06
⊗	Camion 1 ^{er} répondants.....	15,35
⊗	Machinerie.....	280,80
⊗	Ford 10 roues.....	66,72
	Pierre Martin Pharmacien, matériel ass. des eaux	13,35
⊗	Plamondon Camquip, pièce camion Ford 10 roues	453,64
	Pneus André Ouellet 2000 :	
⊗	Réparation crevaison	17,09
⊗	Réparation crevaison (Chevrolet).....	11,40
	Praxair, oxygène usine filtration	1 782,52
⊗	Produits Chimique Melrose, déshumidifiant (Garage).....	222,20
⊗	Propane Bo-Mont, pièce friteuse (Loisirs).....	41,66
⊗	Propane GRG, propane Caserne incendie.....	510,38
⊗	Protection Incendie CFS ltée, achat détecteur gaz.....	325,48
	REM:	
⊗	Chaîne pour paveuse.....	65,50
⊗	Pièces équipements.....	763,90
	René Samson, vérification station pompage (ass. eaux).....	398,77
⊗	Robert Corbin, remplacer compresseur climatisation Loisirs.....	507,95
⊗	Sani Bleu, location toilettes chimiques (Foire au Village).....	296,27
⊗	Scaphandre Autonome, plein d'air, test	118,50
⊗	Sel Warwick, calcium.....	603,94
⊗	Silencieux Montmagny, réparer échappement camion serv. incendie	489,17
	Soc. Coop. Agri. Riv. Du Sud, matériel divers	
⊗	Barrage (passerelle).....	42,14
⊗	Usine filtration	48,00
⊗	Aqueduc.....	60,92
⊗	Ass. eaux.....	22,18
⊗	Embellissement.....	181,91
⊗	Voirie.....	143,21
	Temblay Bois Mignault Lemay:	
⊗	solde dû service première ligne 2006	187,36\$
⊗	services professionnels analyse lettre	241,58\$
	Tourisme Chaudière-Appalaches, adhésion 2007.....	268,35
⊗	TY Moteurs, pièces tracteur tondeuse.....	307,35
⊗	Univar, produits usine filtration	1 210,16
⊗	Ville de Rivière-du-Loup, enfouissement vidanges août 2006.....	2 319,11
⊗	Yvon Morneau inc., achat perceuse, presse, etc.....	5 754,48
	TOTAL:	292 022,79

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE BPR GROUPE-CONSEIL

Le directeur général présente au Conseil municipal des honoraires professionnels de BPR Groupe-Conseil qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, ces honoraires concernent la mise aux normes des installations pour l'eau potable.

BPR Groupe-Conseil	
Période se terminant le 2006/06/17	25 448,81\$ taxes incluses
Ce compte vous est présenté pour la 3 ^e fois.	
BPR Groupe-Conseil	
Période se terminant le 2006/08/23	53 636,49\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 2^e fois

BPR Groupe-Conseil

Période se terminant le 2006/09/16

39 732,70\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 1^{re} fois

Grand total: **118 818,00\$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les honoraires professionnels s'élevant à cent dix-huit mille huit cent dix-huit dollars (118 818,00\$) taxes incluses à BPR Groupe-Conseil pour la mise aux normes des installations d'eau potable.

PACTE RURAL

Le pacte rural couvre les années 2003 à 2007 inclus. Le montant total auquel avait droit la Municipalité Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'élevait à 22 350,00\$

Le pacte rural a permis de contribuer à la réalisation de 2 projets:

Projet N° 1

10 000\$ ont servi à l'aménagement du parc-école dans la cour arrière de l'école La Francoière.

Projet N° 2

9 000\$ ont servi à l'engagement d'un animateur en loisirs.

Donc, le solde disponible 2006 du pacte rural s'élève à 3 350\$. Si la Municipalité ne veut pas perdre ce montant, il faut absolument qu'elle présente un projet. L'an dernier il avait été question de se servir de l'argent du pacte rural pour se doter d'un site Internet. Est-ce que l'idée plaît aux membres du Conseil? Oui

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne dispose pas encore d'un site Web;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités ont utilisé de l'argent du pacte rural justement pour se doter d'un site Web;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait décidé d'attendre que la haute vitesse soit arrivée avant de se doter d'un site Web et qu'aujourd'hui, ce n'est plus un obstacle;

CONSIDÉRANT QU'un site Web est une fenêtre formidable pour présenter tous les services offerts et les événements à venir à la Municipalité et aux Loisirs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénaud Roy

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour utiliser de l'argent restant du pacte rural afin de doter la Municipalité d'un site Web qui va répondre aux attentes de la population;

QUE le directeur général, monsieur Yves Laflamme, soit la personne mandatée pour cheminer le dossier à la MRC de Montmagny;

QUE le directeur général prenne de l'information sur le système «Évolutra» qui dessert la majorité des municipalités de la MRC de Montmagny qui ont un site Web et qu'il la communique au Conseil municipal.

ADOPTION DU PLAN QUINQUENNAL DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE

La MRC de Montmagny va déposer prochainement la deuxième version de son schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique.

Par contre, avant de déposer le schéma, chacune des municipalités qui composent la MRC de Montmagny doit adopter une résolution comme quoi elle accepte le plan de mise en œuvre sur le territoire qu'elle a à couvrir en matière de sécurité incendie.

Par exemple, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est capable de dépêcher sur le lieu le plus éloi-

gné un effectif minimal de 8 pompiers en tout temps en 15 minutes.

Est-ce que le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie qui lui est présenté?

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny recevait, en juin 2001, tout comme 55 autres MRC du Québec, l'avis du ministre de la Sécurité publique de produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT QU'une première version du schéma, lequel intégrait les plans de mises en œuvre des municipalités locales, a été entérinée par le conseil de la MRC de Montmagny et transmise au ministre de la Sécurité publique le 31 août 2004, suite aux différentes consultations publiques tenues sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars 2005, le MSP demandait à la MRC de Montmagny de revoir le schéma en fonction des commentaires émis;

CONSIDÉRANT QU'en 2006, la MRC en collaboration avec les municipalités locales a de nouveau recensé les ressources en incendie sur le territoire, revu les objectifs de protection incendie et révisé les plans de mise en œuvre des municipalités locales, le tout en fonction des commentaires reçus du ministère de la Sécurité publique, de la situation de l'incendie sur le territoire, des ressources disponibles tant localement que régionalement et de la capacité de payer des contribuables du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU d'adopter le plan quinquennal de mise en œuvre du service de sécurité incendie transmis aux membres du Conseil, lequel remplace le plan de mise en œuvre adopté le 5 avril 2004 par résolution portant le numéro 52-2004.

DE transmettre ledit plan de mise en œuvre à la MRC de Montmagny afin que celle-ci l'intègre à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour approbation au ministère de la Sécurité publique.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION ET À LA SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors d'une réunion ultérieure, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va adopter un règlement relativement à la protection et à la sécurité contre l'incendie.

DÉMISSION AU SIÈGE N° 5

Par voie écrite, le 7 septembre 2006, monsieur Gaston Garant informait qu'il démissionne de son poste de conseiller au siège N° 5.

Ce sont des raisons personnelles qui l'ont amené à prendre cette décision.

Monsieur Garant remercie tous ceux qui ont travaillé avec lui durant son mandat.

ATTENDU QUE le directeur général présente l'avis écrit de la démission de monsieur Gaston Garant à titre de conseiller au siège numéro 5 à tous les autres membres du Conseil;

ATTENDU QUE cet avis écrit est daté du 7 septembre 2006 et qu'il est présenté à la séance du 2 octobre 2006;

ATTENDU QUE cette démission survient alors qu'il restait plus de 12 mois à parcourir au mandat de monsieur Gaston Garant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la vacance au siège numéro 5 est signifiée aujourd'hui le 2 octobre 2006;
 QU'il va y avoir une élection ponctuelle à ce siège parce qu'il restait plus de 12 mois à parcourir avant que le mandat n'arrive à terme;

QUE le président d'élection dispose de 30 jours pour choisir la date du jour de scrutin à partir de la signification de la vacance c'est-à-dire dans ce cas-ci le 2 octobre 2006 (article 339 de la Loi sur les élections et les référendums);

QUE le président d'élection doit absolument tenir l'élection partielle dans les 4 mois suivant l'annonce de la vacance (évidemment un dimanche) et qu'il ne peut la tenir avant le quarante-quatrième jour suivant aussi l'annonce de la vacance, soit le 16 novembre 2006.

Le président de l'élection partielle annonce au Conseil municipal que le jour du scrutin sera dimanche le 3 décembre 2006 et que le jour du vote par anticipation sera le 26 novembre 2006.

STATIONNEMENT DANS LA 4E RUE EST

Monsieur Clermont Rousseau, directeur-gérant de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait demandé la possibilité de faire des stationnements dans la cour avant pour les locataires de la 4^e Rue Est. La municipalité a refusé car il y a déjà pour ces locataires un stationnement existant qui est situé au sud-est.

Afin d'empêcher les véhicules des locataires et les véhicules des visiteurs des locataires de stationner dans la 4^e Rue Est l'hiver, la municipalité a convenu avec le directeur-gérant de l'O.M.H. de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, d'installer des panneaux interdisant le stationnement dans la 4^e Rue Est pendant l'hiver. Les contrevenants s'exposeront à être remorqués à leurs frais.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à acheter des panneaux de signalisation interdisant le stationnement dans la 4^e Rue Est.

Il faudrait ajouter par voie de résolution qu'il sera interdit de stationner dans la 4^e Rue Est pendant l'hiver (de novembre à avril) afin de faciliter le travail de déneigement. La Sûreté du Québec sera saisie de cet ajout apporté au règlement concernant le stationnement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénaud Roy

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Sûreté du Québec soit saisie qu'il va y avoir des panneaux de signalisation interdisant le stationnement dans la 4^e Rue Est pendant l'hiver (de novembre à avril) afin de faciliter le travail de déneigement et que les contrevenants s'exposeront à être remorqués à leurs frais (articles 4, 5, 6 et 7 du règlement n° 171-1999 relatif au stationnement).

RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA DÉCISION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE AUX CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC (PROLONGEMENT DE RÉSEAU)

La Fédération Québécoise des Municipalités est consternée par le jugement de la Régie de l'énergie concernant les modifications aux conditions de service d'Hydro-Québec. En effet, la FQM a été très active dans ce dossier. Elle a déposé un mémoire faisant valoir que la formule pour déterminer le responsable des coûts reliés au prolongement du réseau était nettement défavorable aux citoyens des régions.

Pour qu'Hydro-Québec assume les frais de prolongement, il doit y avoir présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout desservant un minimum de 100 propriétés. Plusieurs régions rurales du Québec ne rencontrent pas ces exigences.

La FQM s'élève contre cette décision et elle invite les municipalités à exprimer leur mécontentement en adoptant la résolution suivante:

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par

des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir «compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux»;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement «d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)».

ATTENDU QUE la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro-Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées;

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE l'exigence d'un réseau d'infrastructures (aqueduc ou égout) ne relève pas d'une société d'État telle qu'Hydro-Québec, mais plutôt de la gestion du territoire; laquelle relève uniquement des élus municipaux par le biais des schémas d'aménagement des MRC;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération Québécoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre (Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1B4), au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Édifice de l'Atrium, Bureau A-308, 5700, 4^e avenue Ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1), à la ministre des Affaires municipales et des Régions (Édifice Jean-Baptiste De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4J3), ainsi qu'à la FQM.

CRÉDITS DE TAXES AUX ENTREPRISES: C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Avec l'adoption du projet de Loi 21 en juin dernier, le gouvernement du Québec accorde aux municipalités de nouveaux pouvoirs en matière de soutien au développement économique, notamment en les autorisant à adopter un programme de crédits de taxes destiné aux personnes qui exploitent certaines entreprises du secteur privé afin de compenser l'augmentation des taxes municipales. Il permet également à toute municipalité locale d'accorder, sous forme de subventions ou de crédits de taxes, une aide n'excédant pas 25 000\$ par exercice financier sans égard au type d'entreprise qui en bénéficie.

Pour bien comprendre l'exercice de ces nouvelles compétences, ses limites et possibilités, la FQM nous convie à participer à l'une des deux commissions itinérantes qui se tiendront à Montmagny et Trois-Rivières.

À Montmagny, c'est le mercredi 18 octobre 2006 à l'Oiselière. Les coûts d'inscription s'élèvent à 28,48\$ taxes incluses par participant. La rencontre débute à 8h30 pour se terminer à 12h00.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur le Maire, Pierre Jean, pour assister à cette commission itinérante le 18 octobre prochain à l'Oiselière de Montmagny.

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-St-Ignace, St-François-de-la-Rivière-du-Sud et St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont demandé des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et pour les matières résiduelles recyclables pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, avec la possibilité d'extensionner pour une période de 2 ans soit, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Les soumissionnaires pouvaient obtenir les devis et tous les documents contractuels à partir du 6 septembre 2006 au bureau municipal de Cap-St-Ignace contre un dépôt de 50\$.

Les soumissions devaient être déposées au bureau municipal de Cap-St-Ignace. Les intéressés avaient jusqu'au 27 septembre 2006, à 14h00 pour le faire.

L'ouverture des soumissions s'est faite publiquement à Cap-St-Ignace à 14h01.

Deux soumissionnaires ont soumissionné, soit :

- 1) Les Concassés du Cap inc.
- 2) Jacques et Raynald Morin inc.

À priori, ça semble Les Concassés du Cap inc. qui semblent être les moins chers, mais il faut absolument vérifier la conformité des soumissions avant d'adopter quoi que ce soit. De plus, il y a 4 municipalités concernées donc il faut que ce soit entériné par chacune d'elles.

C'est un dossier à suivre.

SOUSSION POUR HUILE À CHAUFFAGE ET HUILE DIESEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et d'huile diesel de première qualité pour la saison 2006-2007.

Les soumissionnaires invités sont les suivants:

1. Paquet et fils ltée
2. Pétrole Montmagny inc.
3. Les Pétroles Sonic
4. Ultrafort inc.

5. Pétroles J.M.B inc.

6. Les Huiles Desroches inc.

Les soumissionnaires invités ont jusqu'au lundi 2 octobre 2006 avant 16h00 pour faire parvenir leurs soumissions.

Les soumissions sont ouvertes pendant la séance régulière du 2 octobre 2006.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel de première qualité pour la saison 2006-2007;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «Les Pétroles JMB inc.» pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel de première qualité pour la saison 2006-2007;

Huile à chauffage .5685/litre taxes incluses

Diesel .8420/litre taxes incluses

QUE «Les Pétroles JMB inc.» desservent les besoins du garage municipal, de la Maison de la paroisse et du Centre des Loisirs;

QUE le produit soit de première qualité et que la livraison soit faite dans les meilleurs délais;

QUE les prix soient sujets aux fluctuations du marché et qu'une preuve écrite de la compagnie Ultramar soit fournie par «Les Pétroles JMB inc.» à la Municipalité à chaque changement de prix.

SOUSSION POUR SABLE ET SEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable et sel à 12% pour la saison 2006-2007.

Les soumissionnaires invités sont les suivants:

Les Constructions HDF inc.

Martin Mercier inc.

Terrassement Joncas et Frères inc.

Unibéton

Les soumissions sont ouvertes pendant la séance régulière du 2 octobre 2006.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Réнал Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «Unibéton» au prix de vingt dollars et quatre-vingt-onze sous (20,91\$) taxes incluses, la tonne métrique livrée et seize dollars et quatre-vingt-un sous (16,81\$) taxes incluses, la tonne métrique non livrée pour la fourniture en sable et en sel 12% pour la saison d'hiver 2006-2007;

QUE la qualité du sable avec sel 12% soit constante, c'est-à-dire un sable bien lavé et non agglutinant;

QUE le délai de livraison soit le plus court possible.

DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE CHAMBERLAND ET DU POSTE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À MORIGEAU

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au directeur d'inviter monsieur Aurèle Gendron à soumissionner pour le déneigement de l'Entrée Chamberland et du Poste d'assainissement des eaux usées à Morigeau pour l'hiver 2006-2007.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réнал Roy

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte

la soumission sur invitation de monsieur Aurèle Gendron pour entretenir et déneiger l'Entrée Chamberland et le poste d'assainissement des eaux usées à Morigeau pour un montant de six cent soixante-quinze dollars (675\$) taxes en sus;

QUE l'Entrée Chamberland soit dégagée sur toute sa largeur et sur toute sa longueur;
QUE ladite rue soit dégagée tôt le matin car il y a des travailleurs qui commencent de bonne heure;

QUE le contrat d'entretien de ladite rue pour la période d'hiver 2006-2007 rencontre les attentes des résidents directement concernés ainsi que celles de la Municipalité;

QUE le devant des boîtes aux lettres au poste d'assainissement des eaux usées à Morigeau soit dégagé également tôt le matin.

DÉNEIGEMENT DE LA RUE DU ROCHER ET DU SITE INSTITUTIONNEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande pour l'hiver 2006-2007 des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue du Rocher et du Site institutionnel.

Les soumissionnaires invités sont:

1. M. Gilles Lamonde
2. M. Jacques Blais
3. M. Jacques Théberge

Les soumissions sont dévoilées pendant la séance régulière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation présentée par monsieur Gilles Lamonde du 172, chemin St-François Ouest, pour le déneigement de la rue du Rocher et de tout le site institutionnel pour la somme de mille huit cents dollars (1 800\$) taxes en sus;

QUE le soumissionnaire retenu s'en tienne rigoureusement aux spécifications qui apparaissent sur la demande de soumission sur invitation;

QU'une visite des lieux soit faite par le soumissionnaire retenu avant le début de l'hiver afin de bien mémoriser toutes les particularités qu'offre le site institutionnel (clôture, lampadaires, arbres plantés, haies, etc.).

DÉNEIGEMENT AUX LOISIRS

Le directeur avise le Conseil municipal que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement aux Loisirs St-François.

Les soumissionnaires invités sont les mêmes que ceux pour le déneigement de la rue du Rocher et du Site institutionnel.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation de monsieur Gilles Lamonde au montant de mille cinq cent soixante-quinze dollars (1 575\$) taxes en sus pour effectuer le déneigement 2006-2007 aux Loisirs St-François tel que spécifié sur la soumission sur invitation.

DÉNEIGEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE

Maintenant qu'il y a une usine de filtration, il va falloir déneiger la cour de celle-ci. La question est: le fait-on faire à contrat et si oui, procède-t-on par soumission sur invitation.

Le Conseil municipal autorise le directeur à demander des soumissions sur invitation pour le dégagement de la façade de l'usine.

INAUGURATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

La date du 1^{er} octobre 2006 avait déjà été avancée pour l'inauguration de l'usine d'eau potable. Hors, l'ingénieur Michel Cossette ne peut pas être présent cette journée-là, il est à St-Jean-Port-Joli. Est-ce que le dimanche 8 octobre vous conviendrait?

Le dimanche 8 octobre convient aux élus. La partie protocolaire va débiter à 14 heures. Après quoi, les gens intéressés pourront visiter l'usine et poser toutes les questions qu'ils veulent aux opérateurs de l'usine et au chargé de projet.

RÔLE D'ÉVALUATION (À TITRE INFORMATIF)

Le rôle d'évaluation a été déposé de façon officielle le 15 septembre dernier comme l'exige la Loi. Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en sera à la troisième année de son rôle triennal.

Normalement, l'année 2007 devait être la 1^{re} année d'un nouveau rôle triennal. La MRC de Montmagny a demandé au MAMR de retarder de 1 an le nouveau dépôt de rôle. Ça a été accepté. Donc, c'est la raison pour laquelle le rôle d'évaluation pour l'année 2007 en sera encore à sa 3^e année.

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP / ENTENTE SIGNÉE

La Ville de Rivière-du-Loup retourne à la municipalité l'entente dûment signée avec eux, pour la disposition des matières résiduelles non recyclables au lieu d'enfouissement sanitaire situé à Rivière des Vases à Cacouna. Donc, maintenant tout est en règle.

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

La municipalité a fait faire des travaux nécessaires de revêtement bitumineux sur un tronçon de la Montée des Prairies.

L'entrepreneur qui a exécuté les travaux à la fin du mois d'août 2006 est «Construction BML, division de Sintra inc.».

L'amélioration de la Montée des Prairies est éligible à une subvention de 20 000\$ promise par la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet.

Pour toucher la subvention, il faut que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Montée des Prairies (46 458,10\$ taxes incluses pour 522.7 tonnes métriques à 78\$/tonne métrique) et joigne les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fait des efforts constants afin de maintenir en bon état le réseau routier sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QU'elle tente d'offrir aux utilisateurs de ses chemins la meilleure sécurité possible;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible ne permet pas toujours à la Municipalité de rencontrer ses objectifs au niveau de la fonctionnalité de ses routes et qu'elle a besoin à l'occasion d'une aide financière pour y parvenir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud annonce officiellement que les travaux de revêtement mécanisé sur un tronçon de la Montée des Prairies sont terminés;

QUE lesdits travaux ont été exécutés par l'entrepreneur «Construction BML, Division de Sintra inc.» à la fin du mois d'août 2006 et qu'ils ont coûté la somme de quarante-six mille quatre cent cinquante-huit dollars et dix sous (46 458,10\$) taxes incluses;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Yves Laflamme, est mandaté pour aviser le ministère des Transports que les travaux sont complétés afin que ce dernier puisse envoyer la subvention promise de 20 000\$.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 004-2006

Le mois dernier a été présenté un avis de motion à l'effet qu'une nouvelle réglementation serait déposée pour que la zone actuelle AbM8, qui permet que de l'extraction soit faite, soit agrandie afin de permettre le même usage (l'extraction) aux lots No 87, No 88 et No 88A du cadastre de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

De plus, l'article 4.2 du règlement de zonage voit sa grille des usages modifiée. La zone AC-4 va permettre l'usage trifamilial au groupe Habitation.

Projet de règlement N° 004-2006**Projet de règlement modifiant le règlement numéro 111-1990, relatif au zonage**

ATTENDU QU'une demande est faite pour que la zone AbM-8, qui permet de faire de l'extraction, soit agrandie à même la zone AB-5;

ATTENDU QU'une demande est faite pour que la zone AC-4 permette dorénavant l'usage trifamilial au groupe Habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du mardi 5 septembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la loi, ce qui suit :

Article 1 Le règlement numéro 111-1990 intitulé règlement de zonage, est modifié à son plan de zonage en agrandissant la zone AbM-8 à même la zone AB-5 tel que l'illustre le plan en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Le règlement numéro 111-1990 intitulé règlement de zonage, est modifié à son article 4.1, afin de modifier la grille des usages et normes montrant la zone AC-4 pour permettre l'usage trifamilial au groupe Habitation.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Actuellement, les municipalités doivent payer des redevances pour l'élimination des matières résiduelles lorsqu'elles exploitent un lieu d'élimination ou le cas échéant, aux transporteurs ou aux exploitants avec qui elles font affaires. Le Gouvernement s'est engagé à ce que chaque municipalité admissible reçoive un montant au moins équivalent à celui qu'elle aura payé en redevance pour l'élimination des matières résiduelles du secteur résidentiel.

Afin de faciliter l'inscription des municipalités concernées par le programme, une résolution doit être adoptée.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement et ce, depuis le 23 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles conclue entre le ministre du Dé-

veloppement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% des redevances perçues annuellement en application de ce Règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le Gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Montmagny en vigueur depuis le 9 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire-trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du Code municipal ou de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues. D'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des information qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même que de la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise le directeur général ou la directrice générale adjointe, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

Est-ce que la municipalité renouvelle son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches?

Le coût est le suivant:

Habitants	Prix	Montant
1570	0,15\$/habitant	235,50 + taxes = 268,35\$

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de gens de la région qui travaillent dans le milieu touristique;

CONSIDÉRANT QUE c'est un créneau qui doit être exploité au maximum afin de

générer des retombées économiques importantes sur toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Association touristique Chaudière-Appalaches est le meilleur véhicule pour promouvoir tous les attraits présents sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de renouveler son adhésion 2007 à l'Association touristique Chaudière-Appalaches pour la somme de deux cent soixante-huit dollars et trente-cinq sous (268,35\$) taxes incluses.

PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET INTERNET POUR LE SERVICE 9-1-1

La FQM et ses partenaires dont CAUCA depuis plus de deux ans, sont à la recherche de solutions afin de percevoir les montants garantissant le financement à long terme des centrales assurant les services de réponse 9-1-1 pour la téléphonie cellulaire. À cet égard, le récent pacte fiscal 2007-2013 annonce qu'un nouveau mode de tarification devra être instauré rapidement. Voici d'ailleurs un projet de résolution adressé à la FQM et à son partenaire CAUCA, permettant à la municipalité d'assurer la perception de ces montants garantissant le financement des services 9-1-1 de la téléphonie cellulaire et Internet dans des conditions similaires à celles actuellement applicables pour les communications filaires, sans engendrer des coûts additionnels pour les citoyens utilisant les services de communication sans fil.

Avant d'appuyer cette demande, le Conseil municipal demande au directeur général de prendre plus d'informations sur ce dossier. Donc, c'est à suivre.

VARIA

• RÉFORME CADASTRALE

Quelqu'un du public soulève qu'il y a des vieux chemins qui figurent encore sur le cadastre de la Municipalité et qui n'existent plus. Il demande si la Municipalité va les fermer.

La réponse est oui.

ATTENDU QU'il existe sur le cadastre de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud des chemins qui n'existent plus depuis belle lurette;

ATTENDU QU'il serait de mise de régulariser la situation en profitant de la réforme cadastrale en cours;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le directeur général pour communiquer avec l'arpenteur Claude Arsenault afin qu'il puisse examiner cette situation des chemins qui n'existent plus sur le cadastre;

QUE des démarches soient faites pour fermer ces chemins et que toutes les modifications apportées soient enregistrées par acte notarié.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et trente-quatre minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Les Petites annonces de L'Écho

Recherche grande maison

Recherche grande maison avec au moins 4 chambres à coucher à l'extérieur du village. Lucie : 243-3541.

Alcooliques Anonymes

Si tu as un problème avec l'alcool, Alcooliques Anonymes pourrait t'aider. Blaise : 259-7040



les équipements de ferme
bonneau

Gilbert Bonneau, président



Bureau: (418) 259-7735
Garage: (418) 259-7289
Fax: (418) 259-2122

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François, comté Montmagny
(Québec) GOR 3A0

www.lettragedc.com



884-4370

*MACHINERIES * VÉHICULES *COMMERCES
*PANCARTES DE FERME *AIRBRUSH
*DESSINS

Proxim
Votre destination bien-être Your Well-Being Destination

**EN PRÉPARANT VOTRE ORDONNANCE
VOTRE PHARMACIEN S'EST
QUESTIONNÉ POUR VOTRE SANTÉ**

Chaque fois qu'un médicament vous est prescrit, notamment s'il est nouveau pour vous, le pharmacien fait plusieurs vérifications. Il en va de votre santé!

Entre autres, le pharmacien vérifie.

- Si la dose prescrite est la bonne
- Si le médicament vous convient compte tenu de votre historique personnel
 - effets secondaires / efficacité
 - allergies / intolérances
- S'il y a des interactions possibles avec d'autres médicaments que vous prenez déjà
- Si le médicament n'est pas contre-indiqué par rapport aux autres maladies dont vous pourriez souffrir (ex. diabète, asthme, hypertension, etc.)
- Si l'ordonnance est complète et rédigée par une personne autorisée à prescrire

Votre pharmacien connaît l'importance de se poser les bonnes questions.

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE

ASSURANCE VIE, INVALIDITÉ ET SANTÉ



Ceci
n'est pas
une offre
ordinaire

C'est une invitation
à venir me rencontrer.



Joël Turcotte
Conseiller en sécurité financière*

 **Desjardins**
Sécurité financière™

Conjuguer avoirs et êtres

* Employé de Desjardins Sécurité financière
cabinet de services financiers

Profitez de l'avantage d'être membre de votre caisse!

À titre de **conseiller en sécurité financière**, spécialisé dans le domaine de l'assurance de personnes, je pourrai vous aider à faire le point sur vos besoins d'assurance, selon votre situation personnelle et familiale.

Si vous détenez déjà des protections d'assurance, je pourrai vérifier si celles-ci répondent toujours à vos besoins.

Comment?

- J'analyserai sans frais l'ensemble de vos besoins de protection en cas de décès, d'invalidité, d'accident, de maladie grave ou pour des soins de santé.
- À titre de membre du groupe d'experts de la caisse de votre région, je vous conseillerai sur les protections qui conviennent le mieux à vos besoins et je vous proposerai, au besoin, une solution sur mesure.
- En tant qu'employé salarié, ma priorité est de répondre à vos besoins et de vous offrir un service de qualité.
- Je pourrai vous rencontrer au moment et à l'endroit de votre choix.

Adressez-vous à votre caisse
pour prendre rendez-vous avec moi.

Joël Turcotte
Conseiller en sécurité financière

Au plaisir de vous rencontrer!

 **Desjardins**
Sécurité financière™

Conjuguer avoirs et êtres

™ Marque de commerce propriété de
Desjardins Sécurité financière,
compagnie d'assurance vie



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Rivière-du-Sud